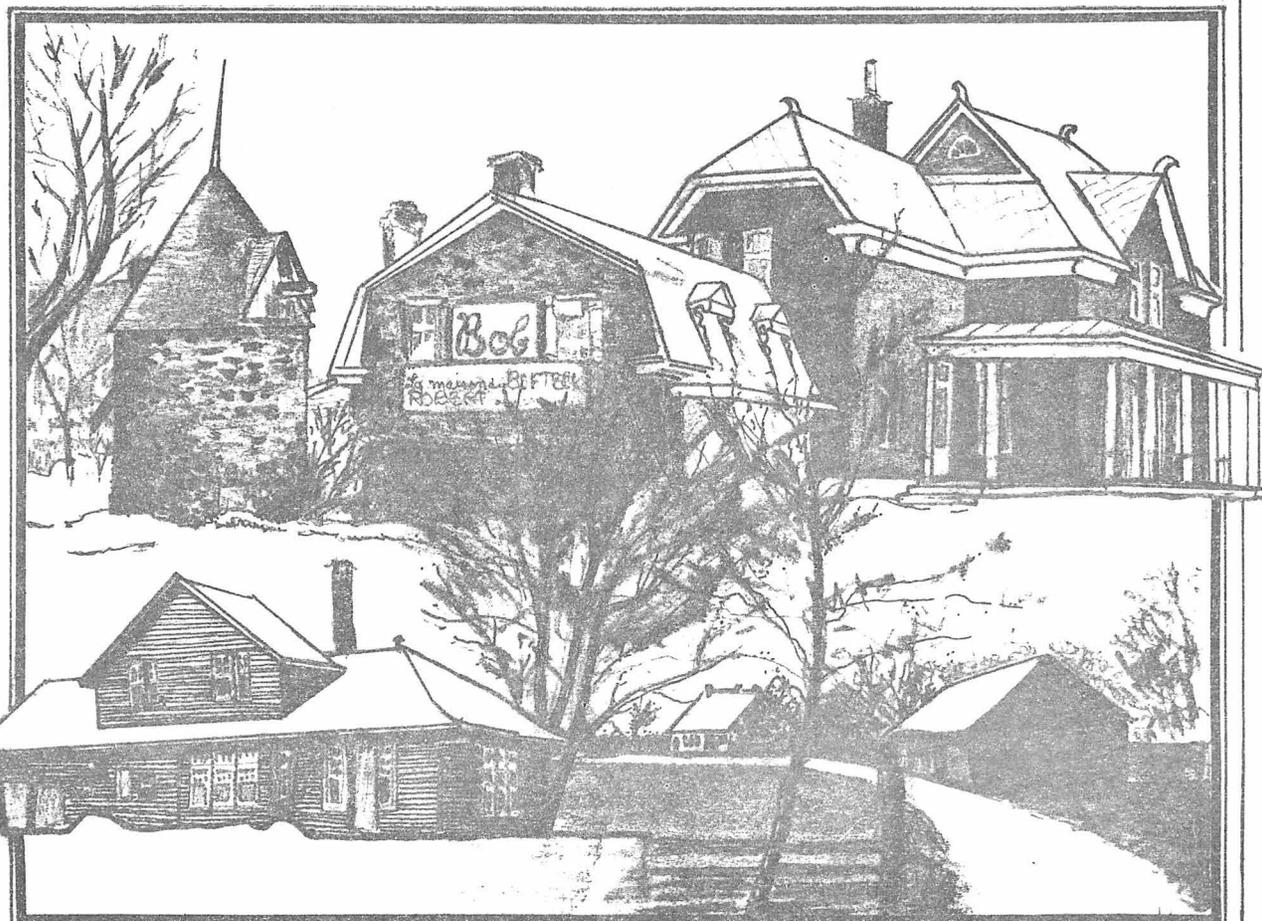


Souvenance

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA M. R. C. DE L'ASSOMPTION

Vol. II No 2

Avril 1989



* Mini-colloque sur la gestion du patrimoine en milieu municipal
de la MRC de l'Assomptionp. 3

ÉDITORIAL

L'Assomption, le 31 janvier 1988

Monsieur Jacques Dupuis
Préfet de la MRC de L'Assomption

Monsieur,

Votre initiative comme préfet de la MRC de L'Assomption de rassembler les individus, associations et organismes de la MRC de L'Assomption au Collège de L'Assomption pour traiter du volet urbanisme et patrimoine, suscite, chez nos membres de la Société d'histoire de la MRC de L'Assomption, optimisme et encouragement.

La Corporation de la MRC de L'Assomption doit continuer à marquer notre développement régional en s'imposant comme organisme représentatif du milieu. Les municipalités jouent un rôle essentiel dans notre développement social, politique, économique et culturel. Allier l'autonomie des municipalités aux besoins de la communauté régionale constitue un exercice difficile mais nécessaire et permettra alors seulement de tracer les grands axes de développement de la MRC dans un contexte régional lanauchois.

Cette heureuse initiative vient enrichir les démarches de notre député de l'Assemblée nationale, monsieur Jean-Guy Gervais qui, en mars 1988, réunissait les représentants des municipalités du comté de L'Assomption afin de reconnaître la nécessité du dialogue et de la concertation. Rechercher l'unité malgré nos différences et nos divergences, quel défi mais quel rêve habitable! Que nos élus municipaux s'approprient du dossier urbanisme et patrimoine nous stimule et nous incite à poursuivre notre travail. Nous souscrivons à cet effort et nous vous assurons de notre appui afin que nous abordions ce dossier avec le plus de cohérence possible.

Nous espérons que cette première rencontre ouvrira d'autres discussions axées sur le patrimoine. Nous joignons à cette lettre différents volets reliés au patrimoine et nous anticipons que dans les mois à venir la Corporation de la MRC de L'Assomption prendra position et fera avancer ces différents dossiers.

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Gilles Monette, président

Claude St-Jean, vice-président

(Introduction du document déposé par la Société d'histoire lors du mini-colloque sur le Patrimoine en milieu municipal)

MINI-COLLOQUE PUR LA GESTION DU PATRIMOINE EN MILIEU MUNICIPAL

Le 8 février dernier, des représentants des corps municipaux du territoire de la MRC de L'Assomption se réunissaient au Collège de l'Assomption. Ils avaient été invités par le préfet de la MRC, M. Jacques Dupuis, à un mini-colloque au cours duquel deux personnes ressource du Ministère des Affaires Culturelles les ont sensibilisés aux divers aspects de la gestion du patrimoine en milieu municipal. La Société d'histoire était également représentée et a formulé, tant par écrit avant le colloque que par ses interventions pendant le colloque, son souci, ses espoirs et ses priorités dans ce domaine auxquels les autorités municipales doivent être de plus en plus sensibles.

On définit généralement le patrimoine comme "l'ensemble des biens qui nous ont été légué par nos prédécesseurs". Mais en milieu municipal, il faut bien prendre conscience que le sens du mot "biens" dépasse souvent les objets matériels construits par l'homme. C'est une maison, mais aussi le site de cette maison, son environnement, ce beau paysage, ou alors cette rue achalandée, cette place du marché, tout près. C'est plus qu'une belle église, c'est le cimetière un peu plus loin, le fleuve ou la rivière qui lui fait face, le presbytère, tout à côté, le vieux couvent ou la vieille école, pas très loin. L'écrin qui met en valeur le bijou, cela a nom: "ensemble institutionnel".

Et ce beau coin de paysage, préservé depuis des générations cache peut-être encore plus: son sous-sol n'écèle-t-il pas des vestiges archéologiques? Voilà qui ajoute encore au bucolisme de l'affaire! Pour la municipalité, cependant cela prend un autre sens. Revitaliser un centre-ville est affaire de qualité de vie et de ... gros sous. L'étalement urbain prohibitif peut être évité, le tourisme établi comme activité économique. Il est du reste reconnu que le dollar investi en restauration (plutôt qu'en démolition et reconstruction) rapporte plus en salaire et est donc facteur de croissance économique.

L'intérêt des participants au colloque était manifeste et les réactions positives face aux exemples apportés de ce qu'on peut ou ne doit pas faire en

matière de conservation du patrimoine. Il ne s'agit d'ailleurs pas de s'effacer complètement pour ne garder que le passé sans laisser notre marque. Il s'agit, dans l'aménagement urbain, de conserver ce qui est digne de l'être et d'y intégrer ce que nous ajoutons. Une question de bon goût, tout simplement, peut-être. Mais il faut une volonté politique. A ce chapitre, trois lois permettent aux municipalités de prendre l'initiative: la loi sur les biens culturels, la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et la loi des cités et villes.

En vertu de la loi sur les biens culturels, une municipalité peut, par simple résolution du Conseil, désigner un "monument historique" ou, mieux encore "un site du patrimoine" (un centre-ville, un noyau originel, un ensemble institutionnel) et édicter les règles qui y prévaudront quant à la rénovation ou à la construction. La loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet même, quant à elle, d'orienter le zonage en fonction de la conservation du patrimoine. Une municipalité pourrait même acquérir des immeubles. Enfin la loi des cités et villes permet à une municipalité d'interdire la démolition d'un immeuble pour douze mois, le temps de le faire classer par le Ministère des affaires culturelles s'il y a lieu. Des crédits de taxes foncières peuvent aussi être accordés pour compenser l'augmentation de l'évaluation d'un immeuble rénové.

Voilà d'ailleurs qui touche aux deux principales préoccupations des élus municipaux: la contrainte imposée au contribuable, et, surtout, le fardeau financier de tels programmes. Dans le premier cas, la crainte est vite écrasée: certes, il n'est pas nécessairement facile de faire comprendre à un propriétaire le pourquoi d'une réglementation qui le limite dans sa liberté de construire ou rénover sa propriété. Mais la démonstration est faite qu'une propriété bien rénovée, ou bien intégrée dans son milieu lui-même bien protégé, PREND de la valeur. Mais financer l'acquisition de bâtiments, leur rénovation ou des crédits de taxes s'y rattachant? Certains élus se demandent si le Ministère n'a pas délégué la responsabilité, sans déléguer les budgets...

Il n'y a pas de réponse facile à cette dernière interrogation. Le Ministère des affaires culturelles a accumulé une expérience précieuse en matière d'étude et d'inventaire patrimoniaux. Des spécialistes en archéologie, architecture, histoire, urbanisme peuvent apporter un soutien technique. Le programme de restauration des biens patrimoniaux peut venir en aide aux propriétaires de maisons classées "bien culturel". D'autres avenues peuvent s'ouvrir, ainsi que le mentionnait le Préfet Jacques Dupuis: le Ministère pourrait-il par exemple utiliser son pouvoir pour acheter tel bâtiment menacé à courte échéance pour le revendre à une municipalité qui, elle, ne possède pas ce pouvoir?

Tout est une question de choix politique et de choix de société. Si la mise en valeur du patrimoine dans l'aménagement urbain a sa chance, elle démontrera très vite sa rentabilité tant comme moteur économique que comme gage de qualité de vie et, un peu comme l'environnement qui n'était guère un enjeu il y a dix ans, elle prendra sa place au rang des priorités. Les budgets suivront. Au demeurant, de petites actions peuvent lancer la roue. Gilles Monette et Claude St-Jean, de la Société d'histoire, ont ainsi appelé des actions concrètes: des plaques, sur nos maisons historiques, la rédaction d'histoires locales, son intégration aux programmes scolaires, la création d'un centre d'archives régional. Autant d'éléments qui feront émerger un sentiment d'appartenance.

La MRC recherche d'ailleurs de plus en plus la collaboration de la Société d'histoire à ce sujet. Le fait que le débat en soit rendu au niveau de la MRC est d'ailleurs gage d'une certaine émulation régionale. Les participants au colloque ont spontanément applaudi à la fin de la rencontre. Autant de signes que l'avenir est prometteur. Si on CONTINUE comme ça, évidemment...

Fernand Laberge

Fernand a bien voulu contribuer à enrichir notre bulletin de ses propos pertinents. Merci!

L'Achigan
1734

255 ans

L'Épiphanie
1989

Lorsque le Rev. P. Charles Lajeunesse O.M.I. traça les armoiries de L'Épiphanie, il revoyait plusieurs événements qui devaient permettre à L'Épiphanie de grandir et devenir telle que nous la voyons aujourd'hui:

- La décision des Seigneurs de St-Sulpice de fonder un troisième domaine à L'Achigan, et d'y mettre un moulin en opération en 1734.

- La concession en 1749, de la terre 163, sur l'Achigan, à Ignace Goulet. Cette terre fut vendue au meunier des Seigneurs vers 1780, puis Edouard Leblanc en 1822. Celui-ci la laissa par héritage à Séraphin Leblanc.

- L'arrivée en 1760 de marchands et d'artisans, tonneliers, forgerons, négociants, et autres, autour du moulin de l'Achigan, où les Mm. de St-Sulpice avaient leur résidence et venaient chercher leurs rentes seigneuriales et donner des concessions dès 1755.

- L'ardeur des paroissiens de ce petit village de treize maisons autour du moulin en 1850.

- Le décret de Mgr. Ignace Bourget, le 26 septembre 1853 établissant la paroisse de L'Épiphanie.

- Les Leblanc, Prud'homme, Lamarche, Poitras, Bourque, Forais Charpentier, et autres, s'engageant à fournir en 1854, une chapelle et une maison pour le prêtre.

- En 1855, Séraphin Leblanc qui donne 6 arpents de terre pour construire la première église, dont M. F.X. Caisse sera le premier curé en 1857.

- La bénédiction de cette église en 1857 et malheureusement la destruction par le feu en 1865.

- En 1884, l'arrivée de sept religieuses, S.S.N.J.M., accueillant 90 étudiantes.

- En 1885 la reconstruction de l'église permettant un temple de 140 pieds de longueur par 66 pieds de largeur, plus la sacristie.

- En 1892 et 1893, l'arrivée de trois cloches et de l'orgue.

- La décision de déménager le cimetière en 1897 et la bénédiction du calvaire en 1903.

- En 1870, L'Épiphanie avait son premier aqueduc alimenté par plusieurs sources. Au début de la paroisse, il y avait, semble-t-il quatre aqueducs.

- Le premier appartenant à Louis Richard, s'alimentait aux sources de l'ouest. Il était construit de tuyaux en sapin, percés à la main.

- Le deuxième, l'aqueduc d'Onulphe Pelletier, fournissait l'eau au village, s'alimentant aux sources du centre. C'était aussi un aqueduc en bois et fut vendu, plus tard, pour fournir l'eau à L'Assomption.

- Le troisième, l'aqueduc Racette et Charpentier, venait aussi des sources de l'ouest, et avait aussi des tuyaux en bois.

- Le quatrième, vit de nouveaux actionnaires bâtir un nouvel aqueduc, s'allier à l'aqueduc Racette & Charpentier pour n'en faire qu'un seul. Il semble que l'on trouve encore des vestiges de ces vieux aqueducs lors de travaux de voirie.

(Ces renseignements ont été pris dans "Cent ans d'histoire" et "Si L'Épiphanie m'était contée".)

Avez-vous d'autres faits historiques, souvenirs ou photos? Si oui, nous sommes intéressés à les connaître. Communiquer avec nous au 588-2536.

LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE DE LA MRC L'ASSOMPTION

L'occupation humaine sur le territoire de la MRC de l'Assomption remonte à des milliers d'années. L'ancienneté de cette occupation n'est guère perceptible pour quiconque habite, visite ou traverse tout simplement cette MRC. Bien sûr, certains secteurs de ce territoire recèlent encore des bâtiments ou aménagements particuliers qui reflètent l'art de construire, certains goûts et certaines habitudes propres à notre société. Mais ces éléments, qu'ils soient isolés ou compris dans des ensembles, demeurent anecdotiques pour deux raisons d'abord parce qu'ils ne témoignent que d'une facette de notre évolution soit celle de l'habitat; ensuite parce que ces témoins ne couvrent qu'une brève période de notre histoire, alors que l'occupation humaine de la Plaine laurentienne commence, en théorie, au retrait de la mer de Champlain, phénomène qui a eu cours il y a maintenant 8,000 ans.

L'on croit donc qu'il ne reste rien de ces années où la flore colonise cette région et où l'homme foule ses terres à la recherche du gibier essentiel à sa survie. L'on croit aussi que des villages amérindiens, rien ne subsiste. L'on croit enfin que les gestes et faits quotidiens qui émaillent la vie de nos ancêtres et dans lesquels ils inscrivent leur originalité sociale ont disparu. L'on oublie alors que si le temps a effacé les raisons de certaines traces périssables de notre culture, des vestiges non perceptibles mais combien réels existent encore, enfouis dans le sol.

Ce patrimoine inscrit dans le sol est appelé patrimoine archéologique. Il comprend une multitude de vestiges, que ce soit de structures (foyers, traces de piquets, fondations de murs) ou des objets (vaisselle, quincaillerie) que l'on nomme artéfacts, ce qui veut dire "effets de l'art" (artis facta). Leur intérêt est grand puisqu'ils témoignent de tous les aspects qui composent la culture matérielle d'une société. De plus, par la continuité temporelle qu'ils présentent, ils peuvent compléter les informations des documents historiques. Ces

derniers, parce que fixés dans le temps, offrent les jalons d'une histoire et les vestiges matériels comblent les espaces qui les séparent.

(Ce texte est l'introduction d'un document du même nom provenant du Ministère des Affaires culturelles de juin 1986 dont l'une des sources d'inspiration fut les oeuvres de M. Christian Roy.)

ACTIVITÉS POUR LE SOMMET ÉCONOMIQUE

- Participation aux activités des tables sectorielles dans notre MRC
 - Section Culture: 3 rencontres
 - Section Loisir et Tourisme: 2 rencontres
 - Participation aux 3 Commissions régionales touchant ces thèmes
- Rencontres du Conseil du patrimoine au sein du Conseil régional de la culture de Lanaudière.
 - 2 rencontres dont une spécifiquement sur la question du projet de centre d'archives à L'Assomption.

SOUVENANCE Bulletin publié 3 fois par année par la Société d'histoire de la MRC de L'Assomption.

Responsable du bulletin: Benoit Brouillet

Collaboration: Louise Nantais, Gilles Monette, Claude St-Jean

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0835-9377

COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS DU COMITÉ

En plus des activités relevant de la préparation du sommet économique dans notre région où la Société désire se faire remarquer et ainsi permettre de faire connaître le point de vue du patrimoine et de défendre celui-ci, au cours des derniers mois, il y a, également eu les activités suivantes:

- Mini-colloque sur le patrimoine en milieu municipal pour la MRC l'Assomption
- Rencontre avec les membres du bureau du patrimoine du Ministère des affaires culturelles sur la préparation d'un mémoire sur la situation du patrimoine dans notre MRC.
- Soirée à Joliette en l'honneur de Christian Roy par la Société nationale des québécois.
- Envoi de lettres pour faire remarquer aux autorités concernées les trésors du patrimoine sur le point d'être détruits.

Dans les semaines à venir, la Société compte:

- Maintenir sa implication dans le Sommet économique afin de ne pas faire oublier l'importance du patrimoine dans la MRC, mais aussi dans l'ensemble de la région de Lanaudière et même du Québec.
- Participer au Congrès de la fédération des Sociétés d'histoire du Québec.

BULLETIN DE NOUVELLES

● Nomination de Christian Roy comme premier lauréat du prix Charbonneau-Rioux par la Société nationale des québécois de Lanaudière le 28 janvier 1989.

● **Avis aux personnes intéressées:** Les membres de la Société sont invités à une visite de groupe d'une présentation photographique de Montréal de 1850 à 1930 intitulé "L'espace d'un temps" du 3 mai au 30 juin 1989, au centre-ville de Montréal, les personnes intéressées sont priées de communiquer le plus rapidement possible avec la Société afin d'organiser un groupe. Le coût de la visite est à la discrétion de chacun et servira à financer le musée McCord.

ACTIVITÉS À VENIR

- Assemblée annuelle **mercredi, le 24 mai prochain**

CONFÉRENCE SUR LES SULPICIENS

● Conférence avec M. Bruno Arel, sulpicien venu nous entretenir sur l'histoire des Messieurs de Saint-Sulpice le 20 février dernier. Nous avons appris les circonstances de la fondation de cet ordre ainsi que celles qui ont amené ces messieurs à s'impliquer dans la Compagnie des Cent associés qui est à la base de la fondation et du peuplement de Montréal. Il en sont devenus les uniques propriétaires peu de temps après ainsi que de la seigneurie de Saint-Sulpice plus près de nous.

Nous avons pu consulter des cartes et des registres de concession, plan terrier, ainsi que des contrats touchant notre région. Ces documents étant pour la plupart les originaux.

● Avis aux intéressés, le bulletin "Souvenance" est ouvert à vos commentaires ou questions historiques, nous ouvrirons une boîte aux lettres dans ce bulletin, et tous pourront profiter des questions et réponses que les membres pourront s'échanger, adressez-vous à l'adresse ci-dessous au soin du "Souvenance"

COUPON D'ADHÉSION

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

NOM _____

ADRESSE _____

TÉLÉPHONE _____

**S.V.P. COMPLÉTER ET RETOURNER AVEC UN CHÈQUE DE \$15.00
À L'ADRESSE SUIVANTE:**

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

C.P.3253

L'ASSOMPTION, Qc J0K 1G0



SOMMAIRE

- Activités à venir	P.11
- Bulletin de nouvelles	P.10
- Compte-rendu des activités	
Sommet économique	P.9
Préparation mémoire	P.10
- Conférence sur les Sulpiciens	P.11
- Éditorial	P.2
- L'Épiphanie	P.6
- Mini-colloque	P.3
- Patrimoine archéologique de notre MRC	P.8

